



L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/210

Givrins, juillet 2017

Fête nationale - 1^{er} août 2017



Au hangar Marc Prélaz

Route de la Bellangère, à la sortie du village

Parkings : route de la Gare et en face de l'Eglise

(Merci de vous déplacer sans votre voiture dans la mesure du possible)

- 19h00 **Apéritif offert par la Commune**
20h00 **Restauration préparée par le Nyon-St.Cergue Rétro**
Partie officielle :
- feu patriotique
- allocution de M. Alain Blumenstein, Municipal
Animation par la Société de Jeunesse de Givrins
Château gonflable pour les enfants

Organisation : Nyon-St.Cergue Rétro et la Municipalité



Nous recommandons la plus grande prudence avec les feux et les divers engins pyrotechniques.
Leur usage inadéquat peut causer des accidents graves et être à l'origine d'incendies.



FAUCHAGE DES TERRAINS INCULTES, EMONDAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES, ENTRETIEN DES RUISSEAUX

La Municipalité rappelle aux propriétaires et gérants de bien-fonds les dispositions de l'article 59 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent entre autres que :

- **Les ouvrages ou plantations** ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.
- **Les haies plantées en bordure du domaine public** doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée sont les suivantes :
 - 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue,
 - 2 m dans les autres cas.
- **Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales** doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :
 - au bord des chaussées, à 5 m de hauteur et 1 mètre à l'extérieur,
 - au bord des trottoirs, à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.



Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires jusqu'au 31 juillet au plus tard. Passé ce délai, toute contravention fera l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés.

Elle rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8, du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, **les parcelles incultes** doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture. Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de les nettoyer et de les curer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté.

Les dispositions rappelées ci-dessus sont applicables toute l'année.

CANICULE

Les périodes de canicule mettent à rude épreuve les personnes âgées. Soyons solidaires et particulièrement attentifs lorsqu'elles sont seules ou dépendantes.

Trois règles d'or à appliquer en cas de grandes chaleurs :

- 1) Se reposer, rester au frais, réduire l'activité physique.
- 2) Laisser la chaleur dehors, fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit.
- 3) Boire régulièrement, manger léger.





INITIATION A LA MUSIQUE POUR LES ENFANTS DES 4 ANS

Flûte douce et solfège, expression corporelle et vocale.

Initiation à la guitare, solfège et expression vocale.
Initiation au piano et improvisation pour enfants et adultes.

Christina Demand-Reinhard
Route de Trélex 1, 1271 Givrins

www.christina-demand.com



Paroisse de Genolier

Genolier - Givrins - Trélex - Duillier

Le Conseil Paroissial a la joie de vous annoncer la nomination de

M. Jean-Marie Christen, pasteur titulaire de notre paroisse. Ce n'est pas un inconnu puisqu'il est parmi nous comme pasteur remplaçant depuis le mois de septembre 2016. Jean-Marie continuera à travailler à 75% et habitera la cure dès le mois de septembre.

L'autre bonne nouvelle, c'est que nous avons la confirmation que le poste occupé par Mme Sylviane van den Heuvel, pasteur vicaire, sera assuré en tous cas jusqu'en été 2018. Nous pourrions donc continuer à apprécier leur tandem harmonieux.

Les cultes sont assurés à tour de rôle par les pasteurs de notre paroisse mais aussi par les pasteurs de St-Cergue et Begnins.

Découvertes de talents et échange avec d'autres paroissiens à la clé !

Dans votre agenda, vous pouvez réserver pour les mois à venir :

- Culte d'installation de notre pasteur, à une date encore à confirmer
- Stand paroissial lors de la brocante à Genolier le dimanche 1^{er} octobre
- Repas de soutien « spécial paroisse » à la grande salle de Trélex le dimanche 29 octobre

Au plaisir de vous rencontrer et avec nos messages les meilleurs pour une période estivale ensoleillée !

Le président du Conseil Paroissial
Roger Stoehr



FERMETURES ESTIVALES 2017

Municipalité

Les séances de municipalité des mardis
18 juillet, 1er et 8 août 2017 sont supprimées.

Administration communale

Fermeture du mardi 25 juillet à 08h00 au jeudi 3 août à 19h00.

Réouverture mardi 8 août aux horaires habituels.

Auberge communale « Au Sapin »

Durant la semaine du Paléo Festival (du mardi 18 au vendredi 21 juillet), l'Auberge servira uniquement les repas de midi.

Fermeture du samedi 22 juillet compris, au lundi 7 août inclus.

Réouverture mardi 8 août au matin.



Bel été à tous les Copons !



BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Lors de sa séance du 26 juin dernier, l'organe délibérant de la Commune a renouvelé son Bureau qui se compose, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, de Mesdames et Messieurs :

Nathalie Vez Raymond

Présidente

Angelo Boscardin

Vice-Président

Pierre Dillenbourg

Vice-Président

Aline Monteiro

Secrétaire

Jean-Pierre Berger

Scrutateur

Claire-Lise Derbigny

Scrutatrice

Robert Watts

Scrutateur-suppléant

Stève Breitenmoser

Scrutateur-suppléant

